

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 452

présenté par

Mme Le Pen, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet, M. Pajot et Mme Pujol

ARTICLE 23

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 2 :

« Si deux tiers de la peine a été exécutée, elles... (*le reste sans changement*). »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de conditionnaliser toutes réduction de peines à l'exécution des 2/3 de la peine.